

DATE :
le 17 août 2022

ENDROIT:
OTTAWA, ON

PRINCIPAUX :
Cory Garbolinsky, CPA, CA, cChef de la direction financière, ACPM

SUJET :
Assemblée annuelle et conférence 2022 de l'Association canadienne de protection – Rapport financier 2021 .

00:00:00

Cory Garbolinsky : (Début de l'interprétation) : Le modèle financier de l'ACPM compte plusieurs composantes interreliées : la cotisation des membres, les coûts médico-légaux, les sommes requises pour régler les réclamations à venir et notre portefeuille de placements. Nous devons disposer de fonds suffisants pour porter assistance à nos plus de 105 000 membres et pour verser, au nom de ceux-ci, une compensation financière aux patients canadiens ayant subi un préjudice découlant de soins négligents ou, au Québec, d'une faute professionnelle. Voici certains des principes clés de notre modèle financier.

00:00:58

Premier principe – la protection fondée sur la survenance de l'un événement, qui signifie que les médecins sont admissibles à une assistance à n'importe quel moment à l'avenir, même si leur adhésion à l'ACPM n'est plus active, pour autant qu'ils ou elles aient été étaient des membres au moment de la prestation des soins en question. L'horizon financier pour le règlement de tous les dossiers pouvant découler d'une année donnée est long. En fait, nous devons détenir les fonds requis pour régler tous les dossiers possibles dans les 30 à 40 ans suivant la prestation des soins.

00:01:30

Deuxième principe – notre objectif financier est de détenir au moins un dollar d'actif pour chaque dollar de passif pour pouvoir verser des compensations appropriées aux patients et à leurs familles. Nous ne cherchons pas à générer de profits.

00:01:46

Troisième principe – les membres assument la totalité des coûts de leur protection par l'intermédiaire de leurs cotisations. Nous avons donc perçu en 2021 les sommes requises pour la protection de nos membres à l'égard de tous les événements qui, bien qu'ils aient eu lieu en 2021, pourraient n'être constatés que jusqu'à quatre décennies plus tard.

00:02:06

Quatrième principe – le modèle financier de l'ACPM comporte des mécanismes d'autocorrection. Nos résultats réels diffèrent parfois des résultats que nous avons estimés, ce qui peut créer un excédent ou un déficit temporaire. En tant qu'organisation sans but lucratif, nous ne pouvons pas verser de dividendes à nos membres, mais si nous disposons d'un excédent temporaire, nous pouvons réduire la cotisation. Laissez-moi vous expliquer comment les diverses composantes de notre modèle financier sont interreliées.

00:02:40

Notre situation de capitalisation, soit la différence entre l'actif et le passif de l'Association, est un facteur clé dans la détermination de la cotisation pour une année donnée. La cotisation sert à payer les coûts médico-légaux de la protection et de l'assistance offertes à nos 105 000 membres. L'évolution des coûts médico-légaux détermine l'ampleur de la provision requise pour les réclamations en suspens. Par provision, on entend les sommes requises pour verser des compensations financières appropriées aux patients ayant subi un préjudice et pour assumer les futurs frais de justice et d'administration.

00:03:22

Nous disposons également d'un solide portefeuille de placements qui génère les revenus requis pour que nous puissions verser de telles compensations financières appropriées aux patients et assumer de tels futurs frais médico-légaux. Enfin, tout changement dans notre situation de capitalisation est en fonction de l'interaction des composantes financières que je viens de vous présenter.

00:03:44

Jetons maintenant un coup d'œil à nos finances de 2021. La cotisation perçue en 2021 servira à payer les coûts médico-légaux découlant des soins prodigués en 2021. Il y a une relation entre les coûts annuels estimés de la protection, tels que calculés par notre équipe d'actuaire, et la cotisation perçue. La différence entre ces deux lignes indique les ajustements apportés à la cotisation pour qu'elle reflète la situation financière dans nos quatre régions tarifaires au cours des cinq dernières années. Lorsque nous sommes en situation de surcapitalisation, comme maintenant, nous pouvons réduire la cotisation, au besoin, par l'application de crédits de cotisation.

00:04:34

Les actuaire de l'ACPM ont estimé que le coût de la protection pour 2021 s'élève à 603 M\$. Grâce à une situation financière favorable dans toutes les régions tarifaires, l'Association a pu réduire la cotisation d'environ 99,5 M\$ au total. Ainsi, la cotisation totale qui a été perçue s'est élevée à 504 M\$, ce qui correspondait à nos estimations.

00:05:04

Passons maintenant aux coûts médico-légaux. Nous percevons la cotisation pour payer les coûts médico-légaux, lesquels couvrent le versement de compensations financières aux patients ayant subi un préjudice à la suite de soins négligents ou, au Québec, d'une faute professionnelle, ainsi que les frais de justice et d'experts, les programmes éducatifs sur les soins

médicaux sécuritaires et les coûts associés à la gestion de l'Association. Les compensations financières versées aux patients représentent notre charge la plus importante. Nous pouvons voir ici les compensations financières versées annuellement et les frais de justice annuels au cours des cinq dernières années.

00:05:43

En 2021, l'ACPM a versé 276 M\$ à des patients ayant subi un préjudice à la suite de soins médicaux négligents ou, au Québec, d'une faute professionnelle. Bien que le montant total annuel varie d'une année à l'autre, l'ACPM a versé dans les cinq dernières années, plus de 1,2 Gmilliard \$ en compensations financières. Au cours de la même période, les frais de justice se sont élevés à 939 M\$. Il est important de constater que les tendances et les coûts ne s'équivalent pas dans nos quatre régions tarifaires. Bien que 40 % de nos membres exercent en Ontario, plus de 50 % de nos coûts annuels proviennent de cette région en raison des frais de justice qui y sont plus élevés et des montants accrus que les tribunaux de la région accordent en compensations aux patients.

00:06:38

Ces variations régionales en matière de coûts font en sorte que la cotisation que les membres doivent verser varie d'une région à l'autre, puisque toutes les régions sont indépendantes et qu'aucune d'entre elles n'en subventionne une autre. La provision pour réclamations en suspens est la somme de tous les coûts médico-légaux prévus qui découleront des soins prodigués par des membres jusqu'à la fin de 2021. En ce qui concerne les soins prodigués en 2021, nous devons prévoir et nous assurer de disposer des sommes requises pour couvrir les frais liés à ces soins pour les 30 à 40 prochaines années.

00:07:16

Près des deux tiers de la provision de 4 Gmilliards \$ sont voués aux compensations versées aux patients. Nous analysons la provision chaque année et, en 2021, nous l'avons augmentée de 133 M\$ en raison d'une mise à jour des tendances quant aux coûts. Pour assurer une surveillance accrue, l'ACPM retient les services d'un examinateur en actuariat, Ernst & Young, qui effectue le calcul de cette provision de façon indépendante. La provision est par la suite vérifiée par KPMG dans le cadre de l'audit externe des états financiers de l'ACPM.

00:07:54

La composante placements de notre modèle financier est étroitement liée à la provision pour réclamations en suspens. La provision comprend une estimation des tendances en matière de paiements, que nous utilisons pour modéliser notre portefeuille de placements. Notre portefeuille de placements cible un rendement à long terme de 5 %. Nous pouvons voir ici le rendement hypothétique de nos placements en ayant recours à nos rendements cibles au cours des 10 dernières années ainsi que le rendement réellement obtenu.

00:08:30

Comme vous pouvez le constater, nous avons dépassé la cible d'environ 1,25 Gmilliard \$ au cours des 10 dernières années en raison du rendement favorable des marchés financiers, lequel

a dépassé nos attentes. Ce rendement excédentaire a alimenté la croissance de la situation de l'actif net de l'ACPM, ce qui pourrait nous permettre d'abaisser la cotisation au cours des années à venir. En 2021, le rendement a été de 12,8 %, ce qui est supérieur à notre cible de 5 % et qui a contribué positivement à la situation de capitalisation.

00:09:07

Passons enfin à la situation de capitalisation qui est tributaire de toutes les autres composantes du modèle financier. La situation de capitalisation est la différence entre le montant total de l'actif de l'Association, soit principalement le portefeuille de placement, et le montant total de son passif, soit principalement la provision pour réclamations en suspens. Puisque nous adoptons une approche à long terme et fondée sur des estimations pour la gestion de nos finances, nous optons pour une approche mesurée tant face aux insuffisances qu'aux excédents temporaires de l'actif net. Notre situation de capitalisation au cours des 10 dernières années le reflète bien.

00:09:53

À la clôture de l'exercice 2021, le montant total de notre actif se situait à 135 % du montant total du passif estimé, générant ici une surcapitalisation de 1,66 Gmilliard \$. C'est une amélioration marquée par comparaison avec la situation en 2014 où l'on constatait un déficit de 360 M\$. Cette amélioration est attribuable à un rendement des placements supérieur aux prévisions. Cette solide situation financière nous aidera à faire face à l'imprévisibilité des marchés financiers, aux fluctuations du volume de dossiers médico-légaux provoquées par la pandémie et au contexte hyperautement inflationniste actuel. Nous reconnaissons que cette situation de capitalisation est supérieure aux attentes et qu'elle pourrait nous permettre de réduire la cotisation à l'avenir. La Dre Calder reviendra sur ce point lorsqu'elle présentera la cotisation de 2023.

00:10:57

En guise de conclusion, j'aimerais résumer les points à retenir. Les diverses composantes de notre modèle financier sont interreliées et comportent des mécanismes d'autocorrection. En raison de la protection fondée sur la survenance de l'événement qu'elle offre, l'ACPM fonctionne selon un horizon financier pouvant atteindre quatre décennies, ce qui lui permet de protéger ses membres bien après leur retraite. La solidité de notre présente situation de capitalisation est principalement attribuable au fort rendement de nos placements au cours des 10 dernières années. L'ACPM gère sa situation de capitalisation principalement au moyen de l'augmentation ou de la réduction de la cotisation. Enfin, notre situation de surcapitalisation en 2021 devrait rassurer les membres et leurs patients que nous serons là pour eux au besoin. Merci!. (Fin de l'interprétation)